

Non à l'initiative irresponsable

Effets sur les prix

Recommandant également le rejet de l'initiative, le Conseil fédéral s'appuie notamment sur une [étude](#) mandatée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en 2022. Dans celle-ci, le besoin de réduction de l'impact environnemental de la Suisse est estimé en moyenne à 67%. Cela impliquerait que les Suissesses et les Suisses **réduisent leur consommation par trois** !

Dans sa [stratégie pour le développement durable 2030](#), le Conseil fédéral fixe trois priorités pour une Suisse durable : 1) climat, énergie et biodiversité, 2) consommation et production durables, 3) égalité des chances et cohésion sociale. L'initiative met directement en péril deux de ces trois piliers : les conséquences seraient trop lourdes pour la population et l'économie, et iraient à l'encontre-même du principe de durabilité.

Les initiants n'ayant présenté aucune mesure concrète de mise en œuvre, il n'est pour le moment pas possible de chiffrer précisément l'augmentation des prix. Le texte présente des lacunes qui rendent impossible le calcul précis. Une chose est sûre : le Conseil fédéral est d'avis que l'initiative engendrera des **coûts disproportionnés** pour l'économie et la société¹. Il met explicitement en garde contre les prescriptions, les interdictions et les incitations qui seront engendrés par l'initiative. Les producteurs seraient directement touchés, ce qui se traduirait inévitablement par une hausse des prix pour les consommateurs.

L'alimentation, le logement et la mobilité seraient les trois domaines les plus touchés, les deux premiers étant chacun à l'origine de 25% de la charge écologique nationale, la mobilité privée de 14%².

1) Denrées alimentaires peu transformées (fruits, légumes, œufs, etc.)

Le secteur agro-alimentaire, par rapport aux processus de production, de transformation, de transport, de stockage, etc. nécessite des besoins importants en énergie, eaux, surfaces, infrastructures, machines et bâtiments. Les exigences proposées par cette initiative vont réduire les ressources à disposition et les renchérir, avec deux effets : une augmentation des coûts de production par le renchérissement des intrants et une diminution de l'efficacité des activités de production.

Les hypothèses suivantes peuvent être émises³:

- Au niveau des coûts de production agricole (énergies, engrais, produits phytosanitaires, aliments pour animaux, machines, constructions, etc.), une augmentation de 50%.
- Au niveau des coûts de la transformation et du commerce alimentaire (énergies, emballages, transports, conservation, etc.), une augmentation de 50%.
- Au niveau de l'efficacité de la production agricole (perte de rendement par hectare, augmentation des temps d'engraissement, etc.), une perte supérieure à 40%.
- Au niveau de l'efficacité de la transformation et de la commercialisation des denrées alimentaires, une perte de 20%.

¹ [FF 2024 109 - Message concernant l'initiative po... | Fedlex](#)

² [Étude EBP & Treeze \(2022\)](#)

³ Estimations Union suisse des paysans

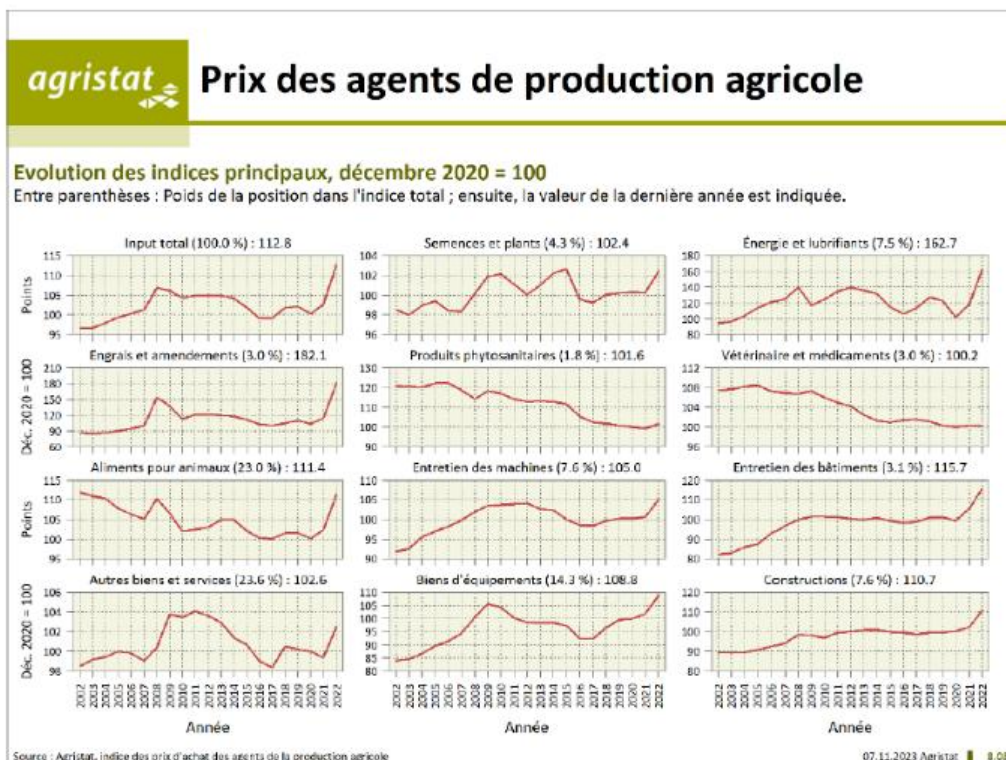
Les graphiques ci-après montrent la sensibilité des coûts au niveau des intrants en agriculture. La crise de la guerre en Ukraine a provoqué entre 2021 et 2022 une augmentation de l'indice de 13 points et plus pour certains produits. Une augmentation de 50 points en fonction des exigences de l'initiative peut être considérée comme un minimum. Parallèlement, il a été démontré que la production bio provoque des baisses de rendement⁴. Les exigences de l'initiative iraient plus loin que les exigences du bio, notamment en pénalisant l'utilisation d'intrants non renouvelables comme le cuivre, le soufre, etc.

Tous ces facteurs additionnés auraient pour conséquence au minimum un doublement du prix des denrées alimentaires en Suisse. Pour les produits peu transformés, les prix payés à la consommation pourraient être multipliés au minimum par 2,5.

Exemple

10 œufs suisse d'élevage au sol 53g : 4.10 CHF (coop, prix au 20.12.2024)

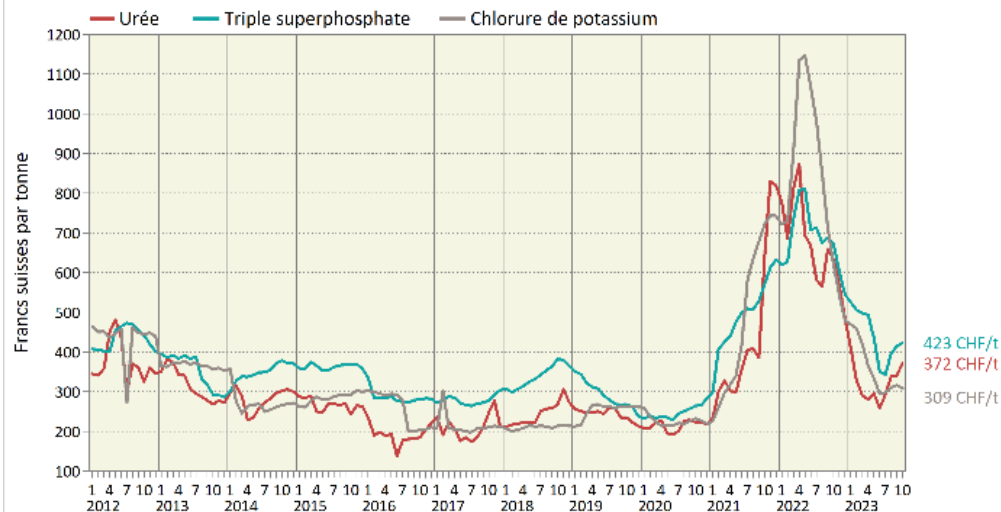
→ Prix potentiel en cas d'adoption de l'initiative : au minimum 10.20 CHF



⁴ <https://www.bioactualites.ch/principes/economie/bio-couts-de-production-rendements-et-prix-et-https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-84937.html> (consultés le 27.12.24)

Prix mensuels de trois engrais importants

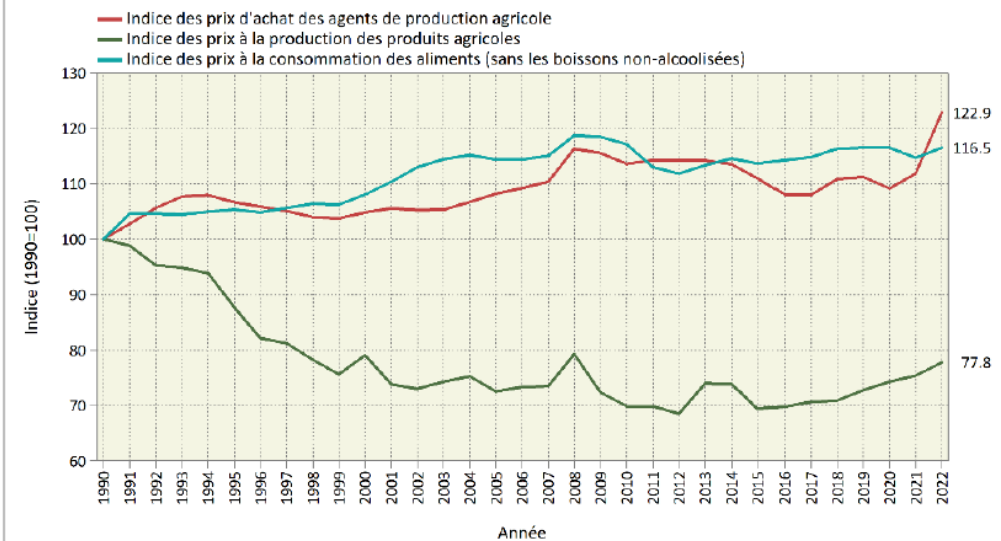
Janvier 2012 jusqu'au mois d'octobre 2023



Source : Banque mondiale, Pink sheet

14.11.2023 Agristat | 18.07

Indices de prix pour l'agriculture



Source: Office fédéral de la statistique (OFS); Agristat, indice des prix d'achat

06.11.2023 Agristat | 8.02

2) Prix des carburants

Si l'initiative était adoptée, il faudrait réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 90 % dans un délai de 10 ans, ce qui impliquerait également une réduction de la consommation d'essence d'environ 90 %, étant donné que la consommation d'essence est directement corrélée aux émissions.

Selon des études (Filippini & Heimsch 2016, Baranzini & Weber 2013, Erath & Axhausen 2010), l'élasticité-prix de la demande d'essence se situe entre -0,1 et -0,3. Pour réduire la consommation d'essence de 90 %, le prix de l'essence devrait donc augmenter de 300 à 900 %. L'élasticité-prix dépend ici du niveau de prix ou de la durabilité du niveau de prix. On constate que l'élasticité-prix diminue lorsque les prix augmentent, c'est-à-dire que des hausses de prix plus importantes seraient nécessaires pour réduire la consommation. En raison de la relative inélasticité de la demande, des hausses de prix substantielles seraient nécessaires pour réduire la consommation de 90 %.

Ces hypothèses sont limitées par le fait que les valeurs d'élasticité utilisées sont des valeurs moyennes et ne tiennent pas compte des différences individuelles ni de l'élasticité décroissante en cas de prix très élevés. Les développements technologiques ou les mesures d'accompagnement telles que les subventions pourraient influencer la demande indépendamment du prix. Des véhicules plus efficaces ou des carburants alternatifs pourraient en outre réduire les émissions.

Exemple

Essence SP 95 : 1,73 CHF/l (TCS, prix au 20.12.2024)

→ Prix potentiel en cas d'acceptation de l'initiative : au moins 6.92 CHF/l